Règlement intérieur & charte éthique

DOCUMENT 05 · ÉDITION 2026

Le *cadre.*

Les règles applicables dans le cadre du bilan de compétences réalisé à distance — droits, obligations, déontologie.

Conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences Qualiopi. En signant la convention de bilan de compétences, le bénéficiaire reconnaît en avoir pris connaissance.

Mélanie Talhouarn

CONSULTANTE EN BILAN DE COMPÉTENCES · CERTIFIÉE QUALIOPI

ARTICLE 1 · PRÉAMBULE

Poser *le cadre.*

Le présent règlement intérieur définit les règles applicables dans le cadre du bilan de compétences réalisé à distance. Il garantit le respect des droits et obligations des bénéficiaires et du prestataire, en conformité avec la réglementation en vigueur et les exigences Qualiopi.

Le bilan de compétences est une démarche volontaire permettant d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel ou un projet de formation (art. L6313-4 du Code du travail).

ARTICLE 2 · MODALITÉS DE RÉALISATION

Le bilan de compétences est réalisé exclusivement à distance, par visioconférence sécurisée. **Aucune session en présentiel n'est proposée.**

Conditions techniques requises du bénéficiaire

Pour participer dans de bonnes conditions, le bénéficiaire doit disposer de :

- Une connexion internet stable et suffisamment rapide pour la visioconférence
- Un support adapté : ordinateur, tablette ou smartphone avec caméra et microphone fonctionnels
- Un espace garantissant la confidentialité des échanges (lieu calme, sans tierce personne présente)

En cas de difficulté technique, le bénéficiaire peut contacter le prestataire au 06 33 88 86 80 ou à melanie@melanietalhouarn.fr, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (hors jours fériés et périodes de vacances).

ARTICLE 3 · DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Ce qui est *attendu de chacun·e.*

Obligations du bénéficiaire

- Participer activement aux entretiens, exercices et tests planifiés
- Respecter les dates et horaires convenus pour les sessions à distance
- Disposer des équipements techniques requis (connexion, support, espace confidentiel)
- Maintenir la confidentialité des outils et contenus partagés par l'organisme
- Ne pas enregistrer les sessions sans accord préalable écrit

Obligations du prestataire

- Fournir un accompagnement de qualité, individualisé et adapté aux besoins du bénéficiaire
- Garantir la confidentialité des données et des échanges, conformément au RGPD
- Utiliser des outils numériques conformes aux normes de sécurité
- Adapter les modalités d'accompagnement en cas de besoins spécifiques identifiés

Droits du bénéficiaire

- Accéder à des informations claires sur les objectifs, les étapes et les modalités du bilan
- Obtenir un dossier de synthèse et un plan d'action personnalisé à l'issue du bilan
- Être seul destinataire des résultats détaillés — ceux-ci ne peuvent être communiqués à un tiers sans son accord écrit
- Demander à consulter, rectifier ou supprimer ses données personnelles à tout moment

ARTICLE 4 · CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Cinq engagements *qui structurent tout.*

Le prestataire s'engage à respecter les principes suivants :

01 · CONFIDENTIALITÉ

Protection des données personnelles et des informations échangées, conformément au RGPD et à l'art. L6313-4 du Code du travail.

02 · IMPARTIALITÉ

Conseils objectifs et neutres, sans orienter les choix du bénéficiaire.

03 · RESPECT

Prise en compte des besoins, attentes et contraintes spécifiques de chaque bénéficiaire.

04 · TRANSPARENCE

Information claire sur les outils utilisés et les résultats.

05 · QUALITÉ

Pratiques pédagogiques adaptées, conformes aux exigences Qualiopi.

TRÈS IMPORTANT

Les résultats et conclusions du bilan appartiennent exclusivement au bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un employeur ou financeur qu'avec son accord explicite et écrit.

ARTICLE 5 · SUPPORT ET ASSISTANCE

Joignable *quand il faut.*

En cas de difficulté technique ou pédagogique, le prestataire est joignable :

TÉLÉPHONE	06 33 88 86 80
EMAIL	melanie@melanietalhouarn.fr
HORAIRES	Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h Hors jours fériés et périodes de vacances

Pour toute information relative à la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité disponible sur melanietalhouarn.fr.

ARTICLE 6 · SANCTIONS ET RECOURS

En cas de non-respect du présent règlement :

> Le bénéficiaire sera averti en cas de non-participation répétée ou d'incidents

> Le prestataire se réserve le droit de suspendre ou résilier le bilan en cas de manquement grave, dans le respect des CGV

En cas de désaccord, le bénéficiaire peut adresser une réclamation écrite au prestataire. À défaut de résolution amiable, il peut recourir à un médiateur indépendant.

ARTICLE 7 · ACCEPTATION

En signant la convention de bilan de compétences, le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à en respecter les dispositions.